

Cotisation

Le montant de la cotisation est de 80 € pour le premier membre, 70 € pour les suivants et 45 € pour les animateurs.

L'unité a envoyé un mail individuel à chaque famille, avec le détail du montant à payer.

Merci de virer ce montant sur le compte de l'unité **BE72 0682 4613 6416**, avec communication structurée indiquée.

Des questions financières ne doivent en aucun cas être un frein à la participation à la vie dans l'unité.

En cas de difficultés, une cotisation de 'solidarité' existe, il vous suffit d'en parler à l'animateur responsable de la section de votre enfant, ou à un membre du staff d'Unité.

Ne soyez pas embarrassés.

Le montant de base se décompose de la façon suivante :

Cotisation Les Scouts	49
Local (Location, charges, entretien,..)	15
Formation chefs : Temps d'unité,...	6
Intendance - Divers	6
Matériel divers	2
Autres (Animation,..)	1
Total Cotisation	80

Politique d'absentéisme : (Merci à l'unité Saint André de Tervuren dont nous nous sommes largement inspirés)

Chaque année, l'unité reçoit une demande importante de nouvelles inscriptions et est obligée d'en refuser pour maintenir la qualité de son animation.

En pensant à tous les jeunes qui n'ont pas eu leur place chez nous, nous insistons sur la présence obligatoire de chaque animé et de chaque chef à chaque activité scout.

Ainsi, la règle est simple, pour garder ta place à la 124 :

- ***À chaque réunion, tu te présenteras.***
- ***À chaque week-end, tu viendras.***
- ***À tout le camp, tu participeras.***
- ***Par temps de pluie ou par beau temps,***
- ***Toujours motivé et souriant, tu seras.***

En d'autres mots, ta présence aux réunions est indispensable et obligatoire.

N'oubliez pas que pour organiser chaque réunion, chaque week-end, chaque activité, les chefs de votre enfant ont donné du temps, ont usé de leur imagination, ont sacrifié d'autres choses.

Si chaque animé participe à tout, le scoutisme permettra une animation de qualité dans une ambiance exceptionnelle. Ne le laissez pas se transformer en garderie de week-end occasionnelle !

Les animateurs prendront les présences à chaque réunion. Si l'absence de votre enfant est inévitable, prévenez le staff :

- Au moins 3 jours à l'avance, sauf pour cause de maladie.
- En appelant le chef responsable « absences » (les SMS et messages vocaux ne vous assurent pas la réception du message).
- Les réunions de famille, anniversaires, sports, travail pour l'école, ne sont pas des excuses valables !!

En cas de non-respect de cette règle, l'absence sera comptabilisée comme injustifiée.

Après 2 absences injustifiées, vous serez contacté par le staff d'unité pour évaluer le niveau d'engagement et décider ensemble des mesures adaptées.